

Monteur dépanneur en climatisation

RNCP37461 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	227s
Formacode(s)	22635
Code(s) ROME	I1306
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	22/01/2028

Certificateur(s)

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE · SIRET : 17987301300017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Monteur dépanneur en climatisation assure l'installation, la mise en service et la maintenance d'équipements de climatisation à détente directe de types split-system et DRV. Il réalise l'installation, procède à la mise en service des climatiseurs de type split-system, prépare les équipements de type DRV pour le technicien du constructeur qui assure leur mise en service. Il informe son client de l'usage et des précautions d'utilisation de ces équipements. Dans le cadre de la maintenance, le Monteur dépanneur en climatisation assure la maintenance préventive et corrective de niveau 2 de ces équipements.

Les activités menées par le Monteur dépanneur en climatisation contribuent au confort des occupants et au bon fonctionnement des process (centres informatiques, centres de communication, Datacenter). Il travaille souvent seul, mais reste au contact de son hiérarchique et se conforme aux règles d'hygiène et de sécurité notamment dans l'utilisation des équipements de protection individuelle. Il gère les déchets liés à la pose et à la maintenance des équipements de climatisation. Il assure la mise à jour des écrits contractuels et réglementaires sur chacun des sites clients.

Le Monteur dépanneur en climatisation travaille essentiellement au sein d'une entreprise de type PME (climaticiens, frigoristes, chauffagistes, électriciens) ou d'un bureau local d'un major de la maintenance des équipements de conditionnement d'air des bâtiments tertiaires et industriels. Le Monteur dépanneur en climatisation reçoit de son hiérarchique la liste de ses sites clients, les éléments des contrats tels que la localisation géographique, la liste des équipements, les éléments nécessaires à l'installation dans le cadre d'un chantier de pose ou le planning des actions de maintenance systématique et ses approvisionnements en consommables dans le cadre d'un contrat de maintenance.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement imposent au Monteur dépanneur en climatisation, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de sécurité électrique. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des opérations, de l'environnement, du domaine de tension et du niveau de responsabilité défini.

Dans le cadre des interventions sur un équipement thermodynamique, le Monteur dépanneur en climatisation doit être détenteur d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie 1. Il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

ACTIVITÉS VISÉES

Installer et mettre en service des équipements monopostes de climatisation de type split-système

Installer et préparer la mise en service des équipements multipostes de climatisation de type DRV
Réaliser la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements de climatisation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Installer et mettre en service des équipements monopostes de climatisation de type split-système
Installer un équipement monoposte de climatisation de type split-système
Mettre en service un équipement monoposte de climatisation de type split-système
2. Installer et préparer la mise en service des équipements multipostes de climatisation de type DRV
µInstaller un équipement multiposte de climatisation de type DRV
Préparer la mise en service d'un équipement multiposte de climatisation de type DRV
3. Réaliser la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements de climatisation
Réaliser la maintenance préventive d'un équipement de climatisation
Réaliser la maintenance corrective de niveau 2 d'un équipement de climatisation

Blocs de compétences

RNCP37461BC01 — Installer et mettre en service des équipements monopostes de climatisation de type split-système

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer un équipement monoposte de climatisation de type split-système
Mettre en service un équipement monoposte de climatisation de type split-système

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Mise en situation professionnelle (4h00)
En présence d'un surveillant d'examen, à partir de la notice du constructeur et de consignes, le candidat installe un équipement monoposte de climatisation de type split-système.
2. Entretien technique (15min)
En atelier, face à l'équipement de climatisation monté par le candidat lors de la mise en situation professionnelle, le candidat s'entretient avec un jury sur la procédure de mise en service et sur le fonctionnement de la télécommande.

RNCP37461BC02 — Installer et préparer la mise en service des équipements multipostes de climatisation de type DRV

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer un équipement multiposte de climatisation de type DRV
Préparer la mise en service d'un équipement multiposte de climatisation de type DRV

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Mise en situation professionnelle (1h45)
La mise en situation professionnelle comprend 2 phases indépendantes :
 - a) Phase 1 - Réaliser une pièce en cuivre (45min) : En présence d'un surveillant d'examen, à partir de consignes, le candidat réalise une pièce en cuivre.
 - b) Phase 2 - étude de cas (1h00) : En présence d'un surveillant, le candidat réalise une étude de cas sur l'installation d'un équipement multiposte de climatisation type DRV.
2. Questionnaire professionnel (30min)
En présence d'un surveillant d'examen, le candidat répond par écrit à un questionnaire sur la préparation de la mise en service d'un équipement multiposte de climatisation de type DRV.

RNCP37461BC03 — Réaliser la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements de climatisation

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser la maintenance préventive d'un équipement de climatisation
Réaliser la maintenance corrective de niveau 2 d'un équipement de climatisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Mise en situation professionnelle (1h30)
En présence du jury, à partir du dossier technique et de consignes, le candidat retire puis reintègre la charge de fluide frigorigène d'un équipement de climatisation type split-système.
2. Questionnaire professionnel (30 min)

En présence d'un surveillant d'examen, le candidat répond par écrit à un questionnaire sur la maintenance préventive des équipements de climatisation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Locaux d'habitation
Commerces de proximité
Petit tertiaire
Sites industriels pour la maintenance de base des climatisations de centraux téléphoniques, informatiques, Datacenter ou autres

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Climaticien
Dépanneur en installations de froid et climatisation
Electricien frigoriste

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Risques électriques : Arrêté du 26 avril 2012, articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : un titre d'habilitation électrique est attribué par l'employeur pour les activités où le risque électrique est présent.

Travaux en hauteur :

- Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatif à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.
- Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Risques fluides frigorigènes : Arrêté du 13 octobre 2008 modifié relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R543-106 du code de l'environnement : attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes.

Les titulaires de ce titre à finalité professionnelle ou de l'un des certificats de compétence professionnelle sont à même de :

- D'installer et mettre en service des équipements monopostes de climatisation de type split-système (catégorie II)
- D'installer et préparer la mise en service des équipements multipostes de climatisation de type DRV (catégorie I)
- De réaliser la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements de climatisation (catégorie I)

Sont considérés comme ayant réussi l'examen théorique et pratique mentionné à l'article 5 du règlement (CE) n° 303/2008 ainsi que l'évaluation mentionnée à l'annexe I de l'arrêté du 13 octobre 2008 modifié. La délivrance de l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes à un personnel titulaire de ce titre professionnel ou d'un des certificats de compétence professionnelle, après la date du 27 avril 2012, ne nécessite donc pas de nouvelle évaluation.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en transformations (24 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 950

Jugés difficiles à recruter	81 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de professionnels (2 membres du jury par candidat présenté) :

- Gérant d'entreprise
- Patenté
- Dépanneur en installations de froid et climatisation

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 165 €
Selon la branche	6 000 € – 10 151 €
Prise en charge	Branches concernées
7 165 €	Valeur par défaut · 205 branches
10 151 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP des commerces de gros
6 000 €	CPNE de l'exploitation des équipements thermiques et de génie climatique, CPNEFP de la métallurgie
9 256 €	CPNEFP de la branche du froid, des équipements de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air
8 360 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 700 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	22/01/2028
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37461/>